



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

<b>Demandeur (société hélicoptère)</b>	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
<b>Aéronef (type couleur immatriculation)</b>	AS 350 B3 F-GMAT blanc bleu	
<b>Bénéficiaire (nom + téléphone)</b>	gardiens	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
13 JUIN	PIED DU COL	PAVE	3		1	RAVITAILLEMENT
13 JUIN	LA BERADE (38)	CHATELERET	6			
	ST CHRISTOPHE	LA SELLE	3		1	POUR INFO HORS PARC

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation  accordée  refusée

N° 244 / 2019

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 7 / 06 / 2019

Le Directeur,

**Le Directeur Adjoint,**

**Thierry DURAND**